



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/71
12 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL
DES DROITS DE L'HOMME»**

**Note de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
transmettant au Conseil des droits de l'homme le rapport de la Conférence
des Nations Unies sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance
et les droits de l'homme**

(Varsovie, 8-9 novembre 2006)^{*,}**

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil des droits de l'homme le rapport de la Conférence des Nations Unies sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, organisée conformément à la résolution 2005/68 de la Commission des droits de l'homme.

* Les annexes sont distribuées telles quelles, dans la langue dans laquelle elles ont été reçues.

** La soumission tardive du présent document s'explique par le fait que la Conférence s'est tenue récemment.

Résumé

Le présent rapport, présenté en application de la résolution 2005/68 de la Commission des droits de l'homme, contient un résumé des travaux et la déclaration de la Présidente de la Conférence sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, qui a été organisée à Varsovie les 8 et 9 novembre 2006 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en collaboration avec le Gouvernement polonais et avec le concours financier du Gouvernement australien. Parmi les participants figuraient des représentants d'États, d'institutions nationales des droits de l'homme, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des experts et intervenants invités. Cette conférence faisait suite à un séminaire organisé conjointement par le Haut-Commissariat et le PNUD sur les pratiques de bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, qui s'est tenu à Séoul en septembre 2004 (E/CN.4/2005/97).

La Conférence avait pour but d'approfondir la compréhension des bonnes pratiques de gouvernance contribuant à la lutte contre la corruption en s'attachant à des approches axées sur les droits de l'homme. La Conférence a défini, analysé et précisé les liens existant entre la corruption, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, et a été l'occasion pour les participants de faire part de leurs préoccupations et de leurs expériences.

Des interventions ont été faites par des experts, des spécialistes de la lutte contre la corruption et des droits de l'homme, des agents de l'État, des représentants de la société civile et des acteurs du secteur privé. Onze intervenants ont présenté des études de cas et trois experts ont apporté un éclairage général au cours de quatre sessions de fond portant respectivement sur l'impact de la corruption sur les droits de l'homme, la manière dont les principes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance peuvent contribuer à la lutte contre la corruption, le rôle de la société civile, du secteur privé et des médias, et la manière de lutter contre la corruption tout en protégeant les droits de l'homme.

Les intervenants, les experts et les participants ont reconnu que la corruption faisait obstacle à la réalisation des droits de l'homme de multiples façons. Ils ont souligné qu'il importait de combattre la corruption sous ses diverses formes (petites et grandes), ainsi que ses motivations (nécessité et cupidité) et sa dynamique (offre et demande). Ils ont également insisté sur le fait que les mesures anticorruption devaient être efficaces sans mettre en cause les droits de l'homme.

Les participants ont en outre défini différents moyens d'améliorer et d'intensifier la lutte contre la corruption en élaborant des données et des indicateurs de meilleure qualité; en associant tous les secteurs de la société, et non pas seulement les autorités; en améliorant et en développant la collaboration internationale pour s'attaquer à l'offre de corruption et faciliter le recouvrement des actifs et l'exécution des jugements; en fournissant une assistance technique pour renforcer la capacité des organismes et des institutions étatiques et du secteur privé à lutter contre la corruption d'une manière qui soit compatible avec les droits de l'homme; et en mettant au point de nouvelles règles et des directives plus claires afin de contribuer aux efforts déployés pour juguler la corruption tout en protégeant les droits de l'homme.

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE SUR LES MESURES ANTICORRUPTION,
LA BONNE GOUVERNANCE ET LES DROITS DE L'HOMME
(VARSOVIE, 8-9 NOVEMBRE 2006)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1–4	4
I. MESURES ANTICORRUPTION, BONNE GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME	5–10	4
II. IMPACT DE LA CORRUPTION SUR LES DROITS DE L'HOMME		11–18
III. CONTRIBUTION DES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	19–25	
IV. RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DU SECTEUR PRIVÉ ET DES MÉDIAS	26–34	
V. LUTTER CONTRE LA CORRUPTION TOUT EN PROTÉGEANT LES DROITS DE L'HOMME	35–43	
VI. CONCLUSIONS	44–52	
A. Observations du Rapporteur	44–50	
B. Observations finales	51–52	

Annexes

I. Ordre du jour	
II. Déclaration de la Présidente	
III. Liste des participants	

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution 2005/68 de la Commission des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a organisé, en collaboration avec le Gouvernement polonais, une Conférence sur les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Varsovie les 8 et 9 novembre 2006 sous la présidence de M^{me} Anna Fotyga, Ministre des affaires étrangères de la Pologne. Plus de 240 participants venant de 102 pays ont assisté à la Conférence, dont des représentants d'États membres et observateurs, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des experts et intervenants invités.
2. La Conférence est partie de l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience pour susciter un débat dans le but de définir et de préciser les principales questions théoriques se rapportant à chacune des quatre sessions (voir l'annexe I). L'idée était de partir du particulier pour aller vers le général, les experts tirant des différentes interventions des observations d'ordre général. Une discussion libre à l'issue de chaque session a contribué à mieux faire comprendre et expliciter les principaux points abordés par les intervenants. À la fin de chaque journée, le Rapporteur a présenté des conclusions et des recommandations.
3. Le présent rapport contient un résumé des débats et des observations et des analyses des experts, ainsi que la déclaration de la Présidente (qui figure à l'annexe II). Il récapitule également les observations du Rapporteur, M. Robert Archer. Les déclarations liminaires sur les liens entre les mesures anticorruption, la bonne gouvernance et les droits de l'homme sont résumées à la section II. La section III traite de l'impact de la corruption sur les droits de l'homme. La section IV analyse la manière dont les principes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance peuvent contribuer à la lutte contre la corruption. La section V examine plus particulièrement le rôle de la société civile, du secteur privé et des médias dans les efforts menés pour endiguer la corruption. La section VI présente les conflits pouvant survenir entre les principes des droits de l'homme et les mesures anticorruption, et les moyens de protéger les droits de l'homme tout en combattant la corruption. La section VII énonce les conclusions de la Conférence, sous la forme de recommandations et de propositions à l'intention des institutions et des organismes concernés. La liste des participants à la Conférence figure à l'annexe III.
4. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tient à remercier le Gouvernement polonais pour avoir accueilli la Conférence, le Gouvernement australien pour son soutien financier, et les Gouvernements de l'Afrique du Sud, du Chili, et de la République de Corée, autres coauteurs de la résolution 2005/68, pour leur appui effectif. Il souhaite également remercier le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Pologne pour l'appui, notamment logistique, qu'il a fourni à la Conférence.

I. MESURES ANTICORRUPTION, BONNE GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

5. Dans ses observations liminaires, la Présidente, M^{me} Anna Fotyga, a souligné l'importance que la Pologne attache depuis 1995 à la lutte contre la corruption. Elle a évoqué les principaux changements introduits dans le système juridique du pays par les différents premiers ministres

qui se sont succédé au pouvoir, ainsi que la création récente du Bureau central de lutte contre la corruption.

6. La déclaration de M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, dont M. David Chikvaïdze a donné lecture, décrivait les effets préjudiciables de la corruption, qui grève les ressources nécessaires pour les services et l'infrastructure, pervertit les principes du droit, décourage l'investissement et l'aide extérieurs, sape la confiance, nourrit les inégalités et laisse pour compte de larges secteurs de la population. M. Ordzhonikidze évoquait aussi les défis que la corruption pose en matière de sécurité à cause des trafics, du blanchiment d'argent et des transferts illicites qui peuvent servir à financer le terrorisme, et il encourageait les États à signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui est entrée en vigueur en 2005. Il concluait en notant que dans la mesure où les violations des droits de l'homme compromettent le succès des efforts anticorruption, finissant par réduire leur efficacité, les principes et les institutions de promotion de droits de l'homme sont des éléments indispensables dans toute stratégie réussie de lutte contre la corruption.

7. Dans ses observations liminaires, M^{me} Maria Francisca Ize-Charrin, Directrice de la Division des opérations, des programmes et de la recherche du Haut-Commissariat, a souligné le rôle vital dans la lutte anticorruption d'autres institutions des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des ONG, ainsi que la contribution de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a été signée et ratifiée respectivement par 140 et 70 États Membres. M^{me} Ize-Charrin a reconnu que si la Convention ne se référait pas directement aux droits de l'homme, elle contenait plusieurs références à l'État de droit; or il ne saurait y avoir d'État de droit sans protection des droits de l'homme. Elle a fait observer que le mouvement anticorruption pouvait tirer parti de l'expérience du mouvement des droits de l'homme et, en supprimant des obstacles s'opposant à la réalisation des droits de l'homme, y contribuer. Quoique relativement jeune, le mouvement international contre la corruption avait fait de grands progrès depuis l'époque où s'attaquer à la corruption était considéré comme une ingérence déplacée dans les affaires intérieures d'États souverains et que les pots-de-vin versés à l'étranger constituaient une dépense déductible des impôts pour les sociétés dans certains pays développés. M^{me} Ize-Charrin a proposé que la lutte contre la corruption, à l'instar des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté centrées sur les droits, repose sur les principes de l'autonomisation, de la transparence, de la participation, de la responsabilisation, de la non-discrimination et de la primauté du droit. Elle a conclu en affirmant que les mesures anticorruption devaient être compatibles avec les droits de l'homme et ne pas conduire à la violation des droits des personnes concernées, y compris les auteurs d'infractions, les témoins et les dénonciateurs.

8. M. Param Kumaraswamy, ancien Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats, a commencé sa déclaration liminaire en réaffirmant que «la bonne gouvernance devait être considérée comme une condition préalable de la protection et de la promotion des droits de l'homme». Au cœur de la bonne gouvernance, il y avait l'éthique, les valeurs morales et les règles de conduite, ainsi que l'intégrité, la concordance entre ce que l'on dit et ce que l'on fait. L'intégrité des agents de la fonction publique exige que ceux-ci s'acquittent de leurs responsabilités envers la collectivité, s'abstiennent d'user de leur pouvoir à des fins personnelles, accordent une importance suprême à l'intérêt général en cas de conflit d'intérêts, et assurent la transparence et la responsabilité. M. Kumaraswamy a évoqué la préoccupation exprimée par l'Assemblée générale des

Nations Unies en 1996 au sujet de l'omniprésence et de la gravité de la corruption dans le monde, et il s'est félicité de l'adoption du Code international de conduite des agents de la fonction publique. Il a dénoncé la généralisation du phénomène dans les institutions – administrations publiques, entreprises et professions du monde entier –, qui n'épargnait ni les pays les plus développés ni le système des Nations Unies. Il a ensuite évoqué l'expérience de l'Asie du Sud-Est, où les restrictions imposées sur les droits civils et politiques avaient souvent été justifiées par les dirigeants comme étant nécessaires à la croissance économique. Si plusieurs pays avaient connu un essor économique lors du «miracle asiatique», c'était souvent au prix de lourds sacrifices sur le plan des droits de l'homme et de l'État de droit. M. Cumaraswamy a fait observer que l'importance des droits de l'homme était aujourd'hui davantage reconnue dans la région et que les droits de l'homme étaient mieux respectés par les gouvernements. Les institutions tant publiques que privées expérimentaient des structures et des procédures visant à améliorer la gouvernance et, depuis la crise financière asiatique, les institutions financières étaient étroitement contrôlées. Les États de la région donnaient suite à l'appel de l'ONU leur demandant d'établir des institutions nationales de défense des droits de l'homme: si, en 1993, il y avait seulement cinq institutions de ce type dans la région de l'Asie et du Pacifique, on en comptait aujourd'hui 18. M. Cumaraswamy a rendu honneur aux groupes de la société civile pour leur vigilance et leur engagement en faveur de l'accélération du processus de réforme dans la région. À cet égard, il a fait valoir l'importance du droit d'accès à l'information et de la législation relative à la protection des personnes signalant des pratiques irrégulières, ainsi que de l'existence de mécanismes anticorruption indépendants, tels que les services de médiateur, et d'institutions nationales de défense des droits de l'homme dotées de ressources plus importantes. Mais il a insisté tout particulièrement sur le rôle de l'appareil judiciaire, en tant qu'institution centrale pour traiter à la fois de la corruption et des droits de l'homme, et il a fait valoir la nécessité d'accorder toute l'attention voulue au renforcement de cet appareil.

9. Le maire par intérim de Varsovie et ancien Premier Ministre de la Pologne, M. Kazimierz Marcinkiewicz, a déclaré que la Pologne était déterminée à empêcher les abus dans les institutions publiques et il a décrit les mesures prises par la ville de Varsovie. En 2002, le Bureau de contrôle et d'audit interne a été créé pour s'attaquer à la corruption parmi les fonctionnaires municipaux. Des départements de services aux résidents ont été établis dans chacun des 18 districts de la ville et ont été chargés de recevoir les requêtes des habitants. Du fait de ces mesures, la proportion des personnes pensant que la corruption était répandue parmi les fonctionnaires a diminué de 20 % en seulement deux ans, d'après une enquête réalisée en 2006 auprès des habitants de Varsovie.

10. Dans sa déclaration, l'Ambassadrice de l'Afrique du Sud en Pologne, M^{me} F. C. Potgieter-Gqubule, a affirmé que l'Afrique du Sud avait adopté après l'apartheid les valeurs de la bonne gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'homme. La Constitution et la Déclaration des droits de l'Afrique du Sud (1996) protègent l'ensemble des droits de l'homme, et toute une série de politiques, de lois et de programmes ont été adoptés pour donner effet à ces droits. L'Afrique du Sud est en outre partie à un grand nombre de conventions et de protocoles régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la lutte contre la corruption. En avril 2007, elle accueillera le cinquième Forum mondial sur la lutte contre la corruption et sur la préservation de l'intégrité, qui présentera les expériences et les bonnes pratiques africaines en matière de lutte contre la corruption, telles que l'*izimbizo*, forme de réunion communautaire sans intermédiaire permettant aux citoyens de communiquer directement avec leurs dirigeants. En tant que jeune démocratie, l'Afrique du Sud mesure l'immensité du défi qui consiste à venir

à bout de la corruption pour assurer la pleine réalisation des droits de l'homme. Consciente du fait que le Gouvernement ne peut pas mener à bien seul une telle tâche, l'Afrique du Sud collabore avec la société civile très dynamique du pays, ainsi qu'avec les médias et le secteur privé, pour s'attaquer au problème sous toutes ses formes dans le cadre du Forum national contre la corruption.

II. IMPACT DE LA CORRUPTION SUR LES DROITS DE L'HOMME

11. La modératrice, M^{me} Ize-Charrin, a expliqué les objectifs de cette session, qui consistaient à montrer les effets négatifs de la corruption sur les droits de l'homme et à définir le rôle des mesures anticorruption dans la protection des droits de l'homme et la création de conditions favorables à la promotion de ces droits.

12. M. Zbigniew Ziobro, Ministre de la justice de la Pologne, a montré que la corruption tendait à créer des groupes d'intérêt illégitimes dotés de structures de pouvoir informelles de type mafieux qui agissaient contre l'intérêt général. Pour prévenir ou contrer la corruption, il fallait des mécanismes juridiques, la transparence dans la sphère publique, et un système judiciaire efficace. M. Ziobro a décrit la manière dont la Pologne, dès la fin du communisme, avait pris des mesures erronées à partir de postulats erronés, à savoir la «croyance naïve» selon laquelle l'économie de marché fonctionnerait sans véritables structures ni institutions étatiques et que l'intervention de l'État serait préjudiciable. Les citoyens polonais reconnaissent à présent que le vrai rôle de l'État consiste à protéger les droits civils et non pas l'ordre politique. En 2002, suite à un scandale auquel étaient mêlés des agents de la fonction publique, plusieurs pratiques ont été qualifiées d'infractions pénales. De nouvelles mesures, qui s'avèrent efficaces pour réduire la corruption, ont été adoptées. L'impunité est par exemple accordée au corrupteur qui informe les autorités avant que l'acte ait été commis; c'est un moyen de dissuader les personnes qui pourraient envisager d'accepter des pots-de-vin. M. Ziobro a conclu en faisant valoir la nécessité d'adopter des règles internationales qui permettent l'accès aux informations concernant les paradis fiscaux et les versements illicites qui y sont transférés.

13. Le Président Eduardo Roriguez-Veltze, ancien Président de la Bolivie et de la Cour suprême de Bolivie, s'est appuyé sur son expérience pour analyser l'impact de la corruption sur les droits de l'homme. Invoquant le débat parallèle concernant le lien entre l'État de droit et le développement, il s'est demandé si l'élimination de la corruption était une condition préalable à la réalisation des droits de l'homme ou en était une conséquence. S'il était difficile de répondre à cette question, c'était, selon lui, parce que des «comportements humains» étaient en cause. M. Rodriguez-Veltze a affirmé que la bonne gouvernance pouvait contribuer à apporter des solutions en ce qui concerne les deux sources de la corruption – la «nécessité» (besoin de ressources) et la «cupidité» (soif de pouvoir) – et que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les premiers accords relatifs aux droits de l'homme devaient en être les fondements. Évoquant l'expérience de la Bolivie, il a fait observer que, malgré près de deux décennies de démocratie, le pays rencontrait toujours des problèmes dans le domaine de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et du respect des droits de l'homme. M. Rodriguez-Veltze a attribué ces mauvais résultats aux difficultés rencontrées pour concilier les valeurs démocratiques et universelles majoritaires et les revendications de groupes d'intérêt. Il s'est dit préoccupé par la collision entre les revendications des groupes et la manière de faire valoir ces revendications (blocus, grèves, par exemple) et les droits des individus devant

faire face aux conséquences de telles situations. M. Rodriguez-Veltze a conclu en exprimant son scepticisme quant à l'utilité d'indicateurs de classement des pays, comme l'indicateur de Transparency International sur la perception de la corruption, pour faire réagir les gouvernements et il a suggéré d'adopter des indicateurs qui permettent de connaître les résultats obtenus ou les progrès réalisés par les pays.

14. M. Fredrik Eriksson, Directeur général de «Integrity Management and Programme for Accountability and Transparency», a abordé la question des préjudices que le clientélisme dans l'administration publique entraînait pour les droits de l'homme et de la manière dont une transparence réglementaire pouvait empêcher ce phénomène. L'expérience des pays scandinaves montrait que l'accès à l'information et la transparence pouvaient empêcher la corruption. Si l'accès à l'information est essentiel, c'est qu'il s'agit d'une condition préalable à la responsabilisation. M. Eriksson a expliqué comment le clientélisme, en sapant la compétence et le contrôle sur les ressources, affaiblissait la capacité de l'administration publique à élaborer et mettre en œuvre les politiques, privant ainsi la population, particulièrement les couches les plus faibles et les plus vulnérables, de la satisfaction de ses besoins. En outre, lorsque des fonctionnaires sont promus en dépit de leur incompétence, ils deviennent redevables de leur protecteur, dont ils finissent par servir les intérêts. M. Eriksson a ensuite cité deux exemples de transparence réglementaire permettant de régler le problème du clientélisme. Au sortir du communisme, la Pologne avait une administration publique déficiente et fortement politisée, très marquée par le clientélisme. La situation a changé avec l'adoption de la loi sur la fonction publique (1998), qui a introduit des critères clairs et une procédure compétitive pour le recrutement des fonctionnaires, permettant ainsi un contrôle minutieux des nominations et de la responsabilité des fonctionnaires, tout en protégeant ceux-ci contre les pressions pouvant les amener à servir les intérêts personnels ou illicites d'un protecteur. En Nouvelle-Zélande, l'approche suivie a été différente. La responsabilité de nommer les directeurs de l'administration a été confiée à la Commission de la fonction publique afin de réduire le risque de favoritisme et les conflits d'intérêts. M. Eriksson a conclu en faisant observer que, dans les deux cas, un recrutement ouvert et soumis à concurrence, répondant à des critères transparents, avait réduit les possibilités de clientélisme et, ce faisant, contribué à stabiliser les administrations publiques et à renforcer les principes du droit, ce qui, en retour, avait permis de développer les capacités nécessaires à la réalisation des droits de l'homme.

15. M. Nihal Jayawickrama, Coordonnateur du Groupe sur l'intégrité de la justice, établi sous les auspices des Nations Unies, ancien Directeur exécutif de Transparency International et ancien Secrétaire permanent au Ministère de la justice de Sri Lanka, intervenant à titre d'expert, a traité de l'interconnexion entre la corruption et les droits de l'homme. Il a constaté tout d'abord que les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme ne faisaient étonnamment aucune référence à la corruption (et que les instruments et les résolutions concernant la corruption ne mentionnaient pas les droits de l'homme) alors que la corruption pouvait porter atteinte pratiquement à chacun des droits de l'homme faisant l'objet d'une protection et que ceux qui en pâtissaient étaient ceux qui étaient déjà vulnérables. M. Jayawickrama a distingué la «petite corruption», c'est-à-dire le cas du fonctionnaire subalterne percevant un pot-de-vin pour faire quelque chose qui est déjà requis/interdit par la loi, de la «grande corruption», qui est le fait de fonctionnaires hauts placés cherchant à monnayer leur pouvoir. La petite corruption trouve son origine dans la nécessité tandis que la grande corruption est ancrée dans la cupidité. Dans le monde en développement, selon M. Jayawickrama, la corruption causée par la cupidité aux plus hauts niveaux de l'administration conduit invariablement à la corruption dictée par nécessité.

Ceci est attesté, par exemple, par les statistiques du Bangladesh concernant la proportion des ménages qui ont versé des pots-de-vin pour s'assurer des services de base, comme l'admission à l'école ou à l'hôpital, l'obtention d'un prêt bancaire ou le raccordement au réseau électrique. M. Jayawickrama a fait observer que, lorsque la corruption était généralisée, tous les droits de l'homme en pâtissaient: l'omniprésence de la corruption imposait de restreindre les droits civils et politiques et, lorsque les ressources nationales étaient détournées de leur usage public, les gouvernements n'avaient plus les moyens de s'acquitter des obligations qui leur incombent quant à la protection des droits sociaux, économiques et culturels. M. Jayawickrama a affirmé que la corruption existait, sous une forme ou une autre, dans tous les États. Il a ajouté toutefois que les pays semblaient être mieux à même de l'endiguer lorsqu'ils disposaient de mécanismes juridiques et institutionnels efficaces, pratiquaient une gestion participative, transparente et responsable, et respectaient les droits de l'homme. Se félicitant de la récente mise en place du Groupe judiciaire sur le renforcement de l'intégrité de la justice, il a relevé la préférence du Groupe pour des termes qui se rapportaient plutôt aux droits de l'homme («droit à un procès équitable») qu'à la lutte contre la corruption.

16. Au cours du débat qui a suivi, il a été fait état de la difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la pression que celle-ci faisait peser sur les agents de l'État qui avaient du mal à gérer un nombre toujours plus grand de fonctionnaires censés rendre des comptes. Plusieurs réformes essentielles pouvant permettre de renforcer les moyens de combattre la corruption ont été identifiées: la première est la réforme du système judiciaire en vue d'assurer l'indépendance des juges et la transparence de leur nomination. Certains participants ont demandé une mise en commun des informations et des données d'expérience concernant la manière de mettre en place un système judiciaire efficace, indépendant et autonome qui soit crédible et accessible à tous les citoyens. On a insisté sur la nécessité de progresser simultanément sur quatre fronts: la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le développement économique, sous peine de créer de redoutables déséquilibres du type de ceux qui se sont produits au Rwanda. L'idée que le développement était nécessaire pour réduire la corruption s'est retrouvée dans plusieurs observations appelant l'attention sur le fait que la pauvreté, chez les fonctionnaires mal payés, était un facteur de «petite corruption». On a fait observer cependant que le développement pouvait lui-même contribuer au problème si les institutions financières et les gouvernements donateurs ne contrôlaient pas l'allocation de leurs ressources et que celles-ci étaient utilisées de façon abusive pour acheter des fonctionnaires corrompus. Toute discussion sur la corruption devait donc considérer les «corrompus», les «corrupteurs» et les «intermédiaires». Les pays donateurs devaient faire preuve de plus de transparence et contrôler plus étroitement les activités de leurs multinationales.

17. Un autre élément à considérer était la faiblesse de la société civile dans les pays en développement, qui empêchait ceux-ci de combattre la corruption. On s'est demandé quelle était la marge de manœuvre d'organisations de la société civile faibles lorsque les institutions chargées de lutter contre la corruption étaient nommées par le gouvernement ou liées à lui. Comment, d'autre part, améliorer le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption dans les pays qui accordent de l'importance aux droits de l'homme mais où la corruption persiste? On a fait par ailleurs observer que la plupart des mesures gouvernementales destinées à lutter contre la corruption visaient davantage la «petite» corruption que la «grande». Répondant aux questions posées, M. Rodriguez-Veltze a déclaré qu'il importait d'assurer un accès sans entrave au système judiciaire, y compris dans les zones rurales où les services en la matière

étaient généralement déficients. Il a également fait observer que de nombreux pays n'avaient toujours pas révisé leur système législatif, souvent hérité du colonialisme. Il s'est félicité d'un certain nombre de nouvelles tendances, telles que l'accélération des procédures judiciaires, les procédures orales, etc., mais a dit qu'il y avait encore un long chemin à parcourir. La société civile était désormais un acteur important qui avait de plus en plus l'écoute des partis politiques, mais certains syndicats et groupes défendaient des intérêts plus corporatistes que généraux et, dans une démocratie représentative, l'équilibre en la matière était essentiel. M. Rodriguez-Veltze a conclu en déclarant que la promotion d'une culture démocratique était la meilleure façon de promouvoir quotidiennement et à long terme à la fois le respect du principe du droit et le respect du voisinage.

18. M^{me} Ize-Charrin, la modératrice, a tiré de la session les conclusions suivantes: premièrement, la stratégie de lutte contre la corruption axée sur les droits de l'homme semblait être très prometteuse pour faire face à la complexité des problèmes. Deuxièmement, il existait une corrélation entre le niveau de corruption et les violations des droits de l'homme, encore qu'il faille davantage de données pour apprécier cette corrélation. Troisièmement, la corruption conduisait à des violations des droits de l'homme, mais les conséquences sur le plan juridique demandaient à être analysées plus avant. La modératrice a suggéré d'inclure parmi les recommandations de la Conférence: a) la nécessité de rassembler des éléments pour montrer l'action constructive menée dans la lutte contre la corruption et son impact sur les droits de l'homme, et de mettre au point des indicateurs rendant compte de la corrélation existant à cet égard; et b) la nécessité d'élaborer davantage de règles concernant l'accès à l'information et les domaines connexes.

III. CONTRIBUTION DES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA BONNE GOUVERNANCE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

19. M. Robert Archer, Directeur exécutif du Conseil international pour l'étude des droits de l'homme, a introduit la session qui portait sur l'utilité d'appliquer des principes et des pratiques des droits de l'homme pour renforcer, améliorer et intensifier les politiques de lutte contre la corruption.

20. M^{me} Sandra Coliver, juriste principale à l'Open Society Justice Initiative (Projet de justice Société ouverte), a souligné l'importance du droit d'accès à l'information détenue par les autorités publiques et la nécessité que le système des Nations Unies développe, codifie, protège et défende plus avant ce droit. Elle a constaté que l'utilité des lois sur l'accès à l'information était de plus en plus reconnue puisque sur les 68 pays qui avaient actuellement de telles lois, 56 les avaient adoptées depuis 1992 et 36 depuis 2000. M^{me} Coliver a cité les conclusions d'une enquête réalisée récemment dans 14 pays par le Projet de justice Société ouverte. L'analyse de plus de 1 900 demandes d'informations révélait que tous les gouvernements fournissaient les informations de façon incohérente: dans de nombreux cas, une même demande envoyée par des personnes différentes avait reçu des réponses différentes; 47 % des demandes n'avaient obtenu aucune réponse; et les demandes présentées par des groupes défavorisés (comme les Roms, les handicapés, etc.) avaient été deux fois plus souvent ignorées que les autres.

21. M^{me} Coliver a cité plusieurs exemples montrant que l'accès à l'information avait donné des résultats importants et concrets dans la lutte contre la corruption à travers le monde. Suite à l'adoption par le Mexique en 2003 d'une loi exigeant que certaines institutions rendent systématiquement publiques leurs informations, le nouveau directeur d'une université publique a divulgué les états de paie, faisant ainsi apparaître des détournements de fonds généralisés, ce qui s'est traduit par des licenciements et par le recouvrement de 400 millions de pesos (40 millions de dollars). Au Japon, après que des avocats privés eurent invoqué des lois sur l'accès aux informations détenues par les administrations locales pour rendre publics les frais de représentation des fonctionnaires locaux entre 1995 et 1997, les postes budgétaires consacrés à l'alimentation et à la boisson de 47 préfectures japonaises ont été réduits d'un montant équivalant à plus de 100 millions de dollars. Dans l'État indien du Rajasthan, où il n'existait pas de loi sur l'accès à l'information, une ONG a recouru à la pression de l'opinion pour contraindre les autorités locales à publier un état de toutes les dépenses effectuées au titre des activités de développement. La révélation de malversations et de détournements de fonds a conduit au recouvrement d'une partie des fonds détournés, à une arrestation et au lancement d'une campagne nationale exigeant une loi sur l'accès à l'information, qui a finalement été promulguée. M^{me} Coliver a cité également des exemples de cas où des informations avaient été divulguées en dépit d'objections faisant valoir que les documents en question contenaient des secrets d'affaires. Au vu de ces exemples illustrant la manière dont le droit à l'information avait permis une intervention avisée et constructive de la population et le dévoilement de cas de corruption et de mauvaise gestion, M^{me} Coliver a recommandé que l'ONU s'intéresse davantage à ce droit, et a constaté que le Comité des droits de l'homme n'avait jamais traité du droit à l'information et que peu d'organismes des Nations Unies s'étaient penchés sur la question. Il n'existait pas non plus d'organisme normatif dans ce domaine. La Convention des Nations Unies contre la corruption, tout en affirmant l'importance de l'accès à l'information pour promouvoir la participation du public et combattre la corruption, ne se référait à aucun «droit d'accès».

22. M^{me} Anna Bossman, Présidente par intérim de la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative du Ghana, a parlé des fonctions de la Commission ghanéenne en matière de lutte contre la corruption. Établie en 1993, la Commission réunit en une seule trois institutions: une institution de défense des droits de l'homme, un institut du médiateur et un organisme de lutte contre la corruption. Ses fonctions dans ce dernier domaine consistent à enquêter sur diverses plaintes, notamment les allégations d'abus de pouvoir, de traitement inéquitable et de détournement de fonds publics par les fonctionnaires. Depuis sa création, la Commission a enquêté sur 125 affaires de corruption dans l'ensemble du pays, y compris à un très haut niveau. En 2005, le pays a en effet été secoué par deux affaires de ce type, l'une impliquant le Président de la République et l'autre le Ministre des transports. Le tollé provoqué par ces scandales et le débat qui s'en est suivi ont été d'autant plus retentissants que le Gouvernement avait été élu avec un programme de tolérance zéro à l'égard de la corruption. La Commission s'est saisie des affaires de sa propre initiative. En faisant valoir les principes de la responsabilisation et de l'intégrité dans la fonction publique et en affirmant publiquement le principe de l'égalité devant la loi, ces deux affaires ont contribué à sensibiliser la population au problème de la corruption. Le fait que le Président ait reconnu que la Commission avait compétence pour poursuivre son enquête a renforcé la position de cette dernière en tant qu'institution indépendante. Récapitulant les défis auxquels la Commission doit faire face dans la lutte contre la corruption, M^{me} Bossman a déclaré qu'il fallait améliorer le cadre juridique

institutionnel, obtenir du Gouvernement une volonté politique, pouvoir traiter avec des médias responsables, disposer de sources de financement indépendantes et suffisantes et fidéliser le personnel en améliorant ses conditions de travail.

23. M. Maina Kiai, Président de la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya, intervenant en sa qualité d'expert, a passé en revue les approches relatives aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance qui étaient efficaces pour lutter contre la corruption, et a fait valoir l'intérêt des stratégies qui partaient de la base et étaient déterminées par la demande, suivant lesquelles les citoyens se faisaient eux-mêmes les défenseurs du changement et tenaient les élites politiques pour comptables de leurs actes. M. Kiai a recommandé d'adopter des approches similaires dans la lutte contre la corruption et mis en évidence les principes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance qui étaient essentiels à cet égard: l'accès à l'information, l'égalité devant la loi; le recouvrement des actifs comme facteur de dissuasion; un appareil judiciaire doté de ressources suffisantes, indépendant et efficace; une force de police responsable; une administration électorale efficace; une société civile active, capable de contrebalancer le pouvoir de l'État; des contrôles effectifs et des services de médiateur; et des médias libres et pluralistes jouissant de la liberté d'expression. Un système de responsabilisation global pour la lutte contre la corruption pourrait s'inspirer des droits de l'homme. Pour s'attaquer de façon intégrée, par exemple, à la série de problèmes qui se posent, il faudrait s'attacher à la fois aux utilisateurs et aux fournisseurs; démasquer les avocats, comptables, banquiers et autres individus qui facilitent la corruption et le détournement de fonds; mettre à jour les connexions internationales qui alimentent et entretiennent la corruption; et tenir pour responsables les pays qui abritent les sources de fonds. Un système de responsabilisation reposant sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance comprend également d'autres éléments, tels que le principe de séparation des pouvoirs; des lois sur le financement des campagnes électorales pour empêcher l'achat des voix; le règlement du problème de l'impunité pour les violations passées des droits de l'homme de façon à marquer le début d'un nouveau chapitre; le recours à des sanctions «intelligentes» ou «ciblées»; et une stricte responsabilité sociale des sociétés.

24. Au cours du débat qui a suivi, diverses questions ont été posées. On s'est demandé notamment quel était le meilleur moyen de prévenir la petite corruption chez les fonctionnaires mal payés dans les pays pauvres; s'il était plus important, dans une affaire de corruption, de s'attacher au recouvrement des fonds ou à la condamnation des coupables; et ce que l'on pouvait faire quand un gouvernement refusait, soit de reconnaître le droit d'accès à l'information, soit d'appliquer les lois en vigueur relatives à l'accès à l'information. S'agissant du niveau de revenu des fonctionnaires, un intervenant a admis que la faiblesse de la rémunération était un facteur important, mais il a mis en garde contre l'idée «d'acheter les fonctionnaires pour ne pas qu'ils se laissent acheter». Un autre intervenant a évoqué une étude sur les salaires et l'indépendance du système judiciaire, qui concluait que les salariés avaient besoin d'un niveau de rémunération minimum pour pouvoir vivre dans la dignité, mais qu'une fois ce niveau atteint d'autres incitations ou possibilités, comme la formation ou les pensions, avaient également leur importance. Il a ajouté que, dans la mesure où les augmentations de salaire pouvaient aussi poser des problèmes, il appartenait à chaque pays de trouver son propre dosage. De même, sur la question de savoir s'il était préférable de recouvrer les fonds auprès des fonctionnaires corrompus ou de sanctionner ces derniers, une intervenante a dit que le mieux était de faire les deux, mais que si cela n'était pas possible chaque pays devait décider pour lui-même. Elle a cité l'exemple d'un pays où chacun savait que la corruption était illégale mais ne pensait pas pouvoir

faire l'objet de poursuites; les poursuites devenaient donc un moyen d'action important. Au sujet de la manière d'assurer l'accès à l'information, une autre intervenante a insisté sur la nécessité de disposer d'une bonne loi sur le papier et de la faire appliquer. L'adoption de lois sur l'accès à l'information étant relativement récente, il convenait de s'intéresser davantage aux ressources, à la volonté politique et aux institutions nécessaires pour assurer l'application de ces lois. La même intervenante a apporté une note d'optimisme en disant qu'à mesure que les gouvernements obtiendraient davantage d'assistance, l'application des lois irait sans doute en s'améliorant. Elle a ajouté que certains des meilleurs défenseurs de l'accès à l'information se trouvaient au sein des Ministères de la santé et de l'éducation, qui avaient constaté que plus ils fournissaient d'informations, plus les citoyens s'engageaient, ce qui leur permettait de ce fait d'obtenir davantage de ressources (des budgets plus importants) dans le cadre du processus de création d'un vaste partenariat concernant l'accès à l'information.

25. Le modérateur a relevé que les participants avaient insisté sur la nécessité, pour assurer le succès des stratégies nationales, d'une assistance, d'une action et d'une coopération internationales. Il a pris note de la recommandation particulière tendant à ce que des efforts plus importants soient faits au niveau international pour établir une norme concernant la signification de l'accès à l'information. Les participants avaient aussi proposé de considérer l'utilité d'emprunter à l'expérience des droits de l'homme l'activisme «partant de la base» pour lutter contre la corruption. Ils avaient de même noté la nécessité d'associer la société civile à l'effort de changement et de sensibiliser la population au sujet des responsabilités des gouvernements, et ce avec imagination. M. Archer a fait valoir l'utilité des sanctions à certaines fins. Enfin, la question de l'impunité et de la justice de transition avait été soulevée, et l'on avait donné l'exemple des mesures prises, après des actes de corruption de grande ampleur, pour réparer les dommages causés.

IV. RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, DU SECTEUR PRIVÉ ET DES MÉDIAS

26. La modératrice de la session, M^{me} Victoria Jennett, Coordinatrice de recherche, Transparency International, a ouvert la session consacrée au rôle de la société civile, du secteur privé et des médias dans la lutte contre la corruption. Elle a indiqué que les intervenants donneraient des exemples de la manière dont ces trois secteurs s'appuyaient sur les principes relatifs aux droits de l'homme pour lutter contre la corruption, et montreraient comment cette démarche pouvait servir la cause des droits de l'homme et comment les gouvernements pouvaient tirer profit de leurs actions et les soutenir.

27. M. Colm Allan, Directeur du Public Service Accountability Monitor (PSAM), a parlé de la manière dont le PSAM a utilisé la responsabilité sociale pour faire reculer la corruption en Afrique du Sud, notamment dans la province du Cap-oriental. Le PSAM promouvait la responsabilité sociale et le droit des citoyens à obtenir des justifications et des explications sur la gestion des ressources publiques de la part des personnes qui en étaient chargées afin de lutter contre la corruption et permettre la réalisation des droits sociaux et économiques. M. Allan a souligné l'importance d'un droit à la responsabilité sociale, même dans des pays comme l'Afrique du Sud qui possèdent un excellent cadre constitutionnel et législatif, à cause des problèmes concrets qui se posent. Il a décrit la méthodologie que le PSAM a mise au point pour assurer la surveillance de cinq systèmes de responsabilité sociale: a) planification et allocation de ressources; b) dépenses; c) performance; d) intégrité; et e) contrôle. En surveillant l'activité

de quatre services administratifs entre 2000 et 2006, le PSAM a constaté que la corruption et une mauvaise utilisation des ressources apparaissaient dès le stade de la planification et de l'allocation des ressources si l'on avait pas procédé à une analyse rigoureuse des besoins des citoyens. Sans une telle analyse, une planification rationnelle était impossible et le dépassement ou la sous-utilisation des crédits devenaient courants. Les actions de responsabilisation civique et de plaidoyer menées dans la province du Cap-oriental ont eu pour effet une plus grande exigence à l'égard de la présentation des comptes des administrations, une participation plus large de la société civile au processus de bonne gouvernance, et un renforcement des commissions parlementaires de contrôle. M. Allan a préconisé des approches plurivalentes fondées sur les droits en matière de surveillance et de plaidoyer et l'élaboration de stratégies correspondantes aux échelons national, provincial et local. Il a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer à la fois la capacité des débiteurs d'obligations à donner des informations, des explications et des justifications, et celle des titulaires de droits à demander, obtenir et analyser les informations. En conclusion, M. Allan a dit combien il était important que l'Organisation des Nations Unies reconnaisse la responsabilité sociale en tant que droit, dans la perspective que ce droit puisse un jour être invoqué en justice.

28. M. Dejan Anastasijevic, journaliste, a parlé de la contribution des médias à la lutte contre la corruption. Tout d'abord, il a estimé que le rôle potentiel des médias était largement surestimé, en particulier dans les situations où le crime organisé est endémique. À son avis, le pouvoir des médias n'était qu'une illusion entretenue par les journalistes, qui voulaient croire qu'ils pouvaient peser sur les événements, et par les responsables politiques, qui appréciaient de pouvoir rejeter la faute sur les médias lorsque les choses allaient mal. Pour démontrer que la presse n'était pas toute puissante, M. Anastasijevic a évoqué plusieurs situations, et en particulier l'absence totale de réaction aux appels lancés par la presse internationale en faveur d'une intervention militaire en Bosnie pour arrêter la guerre à ses débuts. Il a fait remarquer que si les procureurs refusaient de poursuivre ou si les juges refusaient de tenir des procès et si dénoncer les fonctionnaires corrompus restait largement sans conséquence, tout ce que la presse pouvait faire était d'informer le public. La mise en lumière par les médias était bénéfique car le crime organisé préférait rester dans l'ombre. Dans ces conditions, il était particulièrement important que les organismes chargés de l'application des lois ne soient pas touchés par la corruption ni infiltrés par des membres du crime organisé. De nombreux gouvernements avaient du mal à accepter que la presse joue un rôle de gendarme, ayant tendance à considérer comme des adversaires ceux qui ne leur étaient pas directement soumis, ce qui était regrettable car tant les médias que l'État avaient pour mission de servir les citoyens.

29. M. Roy Snell, Président de la Society of Corporate Compliance and Ethics (SCCE), a recommandé que, pour s'attaquer à l'«offre» en matière de corruption, on fasse également intervenir le secteur privé. Cela était souhaitable parce que, d'une part, le secteur privé était souvent confronté à des affaires de corruption et des violations des droits de l'homme et, d'autre part, il avait un rôle à jouer dans la lutte contre la corruption, le soutien à la bonne gouvernance et la promotion des droits de l'homme. L'orateur a présenté l'action de la SCCE, l'une des diverses organisations s'occupant de conformité aux normes et d'éthique, dont l'objectif était de lutter contre la corruption et les violations des droits de l'homme «de l'intérieur». Alors que les programmes de conformité aidaient les organisations à respecter la règle de droit, les programmes d'éthique les aidaient à atteindre des normes allant plus loin que la règle de droit. M. Snell a décrit la certification professionnelle qui préparait les responsables en matière de conformité et d'éthique à assurer des contrôles et à exercer leur autorité pour

mener des enquêtes, corriger des pratiques répréhensibles et favoriser la discipline, dans le but de créer les changements requis pour respecter (ou dépasser) les normes légales. Il a noté qu'à ce niveau il y avait une différence entre les programmes de conformité et les programmes de responsabilité sociale des entreprises, lesquels pouvaient influencer le changement mais avaient rarement la capacité de le faire naître. Il a fait référence à plusieurs programmes internationaux de conformité et d'éthique, notamment ceux du Security and Exchange Board of India, du Pacte mondial, de Transparency International et du Hong Kong Stock Exchange. M. Snell a dit que ces programmes méritaient d'être soutenus parce que, entre autres, le changement était souvent plus facile lorsque «la demande de changement vient de ceux qui en ont besoin».

30. M. Maina Kiai a souligné que la volonté politique était indispensable pour faire avancer la lutte contre la corruption et montré le rôle des synergies à cette fin. Certains gouvernements avaient besoin d'incitations pour s'attaquer à la corruption, et les médias et la société civile pouvaient les pousser à agir dans ce sens. La volonté politique était importante même dans le monde des entreprises, où celles-ci pouvaient être amenées à prendre de bonnes décisions sous l'influence des marchés. Lorsque les marchés n'étaient pas en mesure d'avoir cette influence, il fallait alors recourir à la pratique appliquée dans le domaine des droits de l'homme et consistant à adopter des normes internationales. D'autres synergies étaient également possibles: entre les mesures de protection des droits de l'homme et celles de lutte contre la corruption; entre les médias, qui peuvent porter des sujets au premier plan de l'actualité, et la société civile qui peut s'en emparer et les faire avancer; entre les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile; entre le Nord, le lieu de l'offre et le Sud, là où est la demande. Selon M. Kiai, des synergies étroites entre les organismes de lutte contre la corruption et la société civile étaient particulièrement importantes car l'action devait, pour être efficace, s'appuyer sur la société civile et être aidée par elle; en outre, des liens étroits entre les organismes de lutte contre la corruption et le pouvoir exécutif jetaient le discrédit sur le rôle de gendarme de ces organismes. En ce qui concerne les médias, M. Kiai a souligné qu'ils devaient avoir un système d'autorégulation interne destiné à éliminer toute corruption, car ils ne pouvaient exiger la responsabilité et la transparence dans d'autres institutions s'ils ne satisfaisaient pas eux-mêmes à ces exigences. À propos des enseignements que l'on pouvait tirer du mouvement des droits de l'homme, «d'un des mouvements les plus cohérents et les plus persévérants», M. Kiai a souligné l'importance de la persévérance – pour faire avancer les questions, faire preuve de créativité, répéter le message, etc. – dans la lutte contre la corruption. Pour terminer, M. Kiai a attiré l'attention sur les liens entre les conflits armés, les droits de l'homme et la corruption.

31. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont présenté divers exemples illustratifs et formulé des recommandations concernant la contribution de la société civile, des médias et du secteur privé à la lutte contre la corruption. S'agissant tout d'abord du secteur privé, un participant a mis en relief le rôle que les entreprises pouvaient jouer dans le domaine des droits des travailleurs (par exemple en ce qui concerne les conditions de travail et la rémunération équitable). Un autre participant a souligné que les entreprises devaient répondre de leur gestion et que les pays du Nord devaient poursuivre les entreprises et les individus du Nord ayant versé des pots-de-vin à des fonctionnaires du Sud. L'orateur a cité l'exemple d'un État du Nord qui se moquait des condamnations et n'exécutait pas les décisions de justice, et il a souhaité que cette question soit examinée à la réunion de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. L'importance d'une participation directe de la société civile a été affirmée à plusieurs reprises. La Commission équatorienne de lutte

contre la corruption a été citée en exemple, car l'éventail complet des organismes de la société civile y sont représentés et, de ce fait, elle a obtenu de très bons résultats dans la lutte contre la corruption. Évoquant les actes de corruption constatés dans le cadre de l'aide apportée aux victimes du tsunami à Sri Lanka, un participant a dit qu'il faudrait mettre au point une méthode pour que le grand public puisse prendre part à la protestation contre la corruption et adopter des lois protégeant les droits des témoins. Sur ce même point, il a été question de l'accent mis par les médias sri lankais sur la «petite» corruption et du peu de cas relatif dont il est fait de la «grande» corruption, dont sont responsables de hauts responsables politiques impliqués dans le détournement de l'aide destinée aux victimes du Tsunami.

32. D'autres commentaires ont été exprimés sur le rôle des médias dans la lutte contre la corruption. Les participants ont été d'accord pour souligner l'importance de l'accès à l'information et de la transparence pour combattre l'impunité des responsables corrompus, et le rôle important des médias à cet égard. Faisant écho aux deux intervenants qui ont évoqué le rôle néfaste que les médias sont susceptibles de jouer, un participant a parlé du fait que la presse réhabilitait d'«anciens corrompus» en en faisant d'eux de «nouveaux entrepreneurs», notant qu'il était aussi important de ne pas glorifier ces personnes aujourd'hui que de les dénigrer hier. En outre, à propos du pouvoir limité des médias, un autre participant a noté que, si le Bangladesh avait une presse libre, le pays n'était pas exempt de corruption. L'orateur a mis en garde contre l'illusion selon laquelle les médias et la société civile pourraient seuls résoudre le phénomène de la corruption et a insisté pour qu'on s'intéresse à l'offre, en particulier aux donateurs. De même, plusieurs participants ont souligné qu'il était primordial que la communauté internationale intervienne de manière concertée pour soutenir les mesures de lutte contre la corruption prises par les États. Compte tenu du poids des pressions internationales dans le cadre d'actions de fond contre la corruption, une recommandation visant à organiser régulièrement des conférences régionales pour suivre les progrès accomplis a été élaborée.

33. Divers commentaires ont porté sur différents autres sujets. La question d'une définition de la corruption a été soulevée, et à ce propos un participant a estimé qu'il était nécessaire de définir la corruption pour que les gens puissent «la reconnaître». Cette reconnaissance ne pouvait pas être présumée car, dans certaines cultures, les gens ne percevaient pas nécessairement leurs pratiques comme corrompues. Dans le même ordre d'idées, il a été question de la nécessité de mettre au point des indices de corruption allant plus loin que la «perception», faute de quoi des États pourraient se contenter d'engager des sociétés de relations publiques afin d'améliorer leur image sans procéder à de réels changements. Enfin, un participant s'est demandé comment la volonté politique pouvait s'imposer face à des échecs répétés.

34. Concluant la session, la modératrice a formulé six autres recommandations:

a) il conviendrait d'adopter des normes internationales pour lutter contre la corruption dans le secteur privé; b) la communauté internationale devrait soutenir davantage les États qui pénalisent les infractions liées à la corruption; c) les médias, la société civile et le secteur privé devraient être eux-mêmes redevables de leurs actes, en particulier s'ils demandent aux gouvernements de rendre des comptes; d) il conviendrait de tirer les leçons de toutes les expériences en ce qui concerne le respect des normes dans les entreprises, les pratiques des médias et les initiatives de la société civile et d'échanger ces expériences entre les pays; e) il faudrait simplifier la définition de la corruption, la rendre compréhensible par tous en s'inspirant de la démarche des militants des droits de l'homme, et mettre au point des indicateurs qui permettent d'évaluer la corruption avec précision; et f) il conviendrait de réfléchir à la possibilité d'utiliser les technologies de

l'information et de la communication pour instaurer la transparence et obliger les autorités publiques à rendre des comptes.

V. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

35. Le modérateur de la session, M. Juan Martabit, Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, a dit que le but de la réflexion était de mettre en évidence les tensions potentielles entre les mesures anticorruption et la protection des droits de l'homme. Il s'agit en outre de déterminer les éléments de conflit potentiels, les solutions à appliquer pour éviter les tensions entre les deux domaines, et les moyens d'obtenir réparation dans les cas de violations des droits de l'homme engendrés par des mesures anticorruption.

36. Se référant à sa propre expérience, M. McMillan, Ombudsman du Commonwealth Australie, a expliqué que le médiateur pouvait contribuer à faire reculer la corruption dans les États tout en protégeant les droits de l'homme. Les services du médiateur examinaient les plaintes des citoyens relatives aux erreurs ou aux dysfonctionnements de l'administration, et occasionnellement enquêtaient sur les problèmes structurels existant au sein de l'administration publique ou dans certains organismes. La lutte contre la corruption n'était pas la fonction principale du médiateur car il n'avait ni les compétences ni les ressources voulues pour cela. Néanmoins, M. McMillan a noté que, de plusieurs manières, l'influence du médiateur dans la lutte contre la corruption «est subtile, mais significative dans la durée». L'existence même de l'institution du médiateur rappelait constamment aux responsables gouvernementaux qu'ils devaient agir légalement et éthiquement car leurs actes pouvaient faire l'objet d'une plainte et d'une enquête. Les organismes publics avaient très souvent leur propre procédure interne d'examen des plaintes de particuliers traitées par les bureaux du médiateur, ajoutant ainsi un niveau supplémentaire de contrôle et de transparence au sein de l'administration. L'éventualité que le médiateur constate une faute, qui serait préjudiciable à la carrière et aux perspectives financières d'une personne, avait un rôle dissuasif. En outre, les bureaux du Médiateur se considéraient souvent comme les mieux à même d'améliorer et de renforcer l'administration et, à ce titre, de constituer des garde-fous contre la corruption.

37. M. Romaszewski, membre du Sénat polonais, a estimé que la lutte contre les «pathologies» comme la corruption supposait toujours une certaine limitation des droits de l'homme et des libertés des citoyens. Pour lui, la difficulté était d'établir une «proportionnalité» entre les mesures anticorruption et les risques créés par la corruption. Les lois devaient être bien conçues, de sorte que les citoyens ordinaires puissent les comprendre et savoir comment les appliquer. Il n'était pas rare que les lois restreignent les droits et libertés d'une manière ou d'une autre. Par exemple, la Pologne a adopté une loi qui autorise et régit le système des groupes de pression. Cependant, a fait remarquer M. Romaszewski, «le lobbying en soi est d'une certaine manière une violation des droits civils» du fait qu'il permet à ceux qui en ont les moyens financiers d'engager des professionnels du lobbying «pour essayer de peser davantage sur les décisions du Parlement dans le domaine des lois». Il existait une autre pratique qui constituait une limitation des droits: il s'agit de l'obligation faite aux responsables politiques de rendre publique leur déclaration de revenus, et que l'on peut considérer comme contraire à la «présomption d'innocence». Un des points sur lesquels, selon M. Romaszewski, la Pologne «a vu juste» a été l'adoption de la loi sur le financement des campagnes électorales qui, en fixant un plafond aux contributions financières et en exigeant qu'elles soient proportionnelles aux

revenus, vise à empêcher que l'on achète l'influence sur les politiques publiques. Ayant noté que la corruption revêt des formes différentes, M. Romaszewski a établi une distinction entre «la corruption de haut niveau et de bas niveau», «la corruption active et passive» et «l'offre et l'acceptation de pots-de-vin», et a recommandé que les sanctions et mesures prises correspondent à la nature de l'acte. Il a en outre soutenu que, parce qu'elle était fondée sur l'appât du gain, la corruption devrait faire l'objet de sanctions matérielles et que les peines devraient inclure la saisie des biens. S'agissant des moyens de découvrir les actes de corruption, M. Romaszewski a observé que la privatisation des techniques d'application de la loi (par exemple, écoutes téléphoniques, surveillance), qui a rendu ces techniques utilisables par d'autres entités (par exemple, les médias, les employeurs), fait qu'il est difficile d'imposer des limites aux gouvernements dans ce domaine.

38. M. Phil Matsheza, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui veille à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et aide les États membres à prendre des mesures pour lutter contre la corruption, a d'emblée posé deux questions: a) La lutte contre la corruption et la protection des droits de l'homme sont-elles nécessairement complémentaires? et b) Existe-t-il entre elles des contradictions intrinsèques? M. Matsheza a affirmé que la corruption portait atteinte aux droits de l'homme, en particulier aux principes de la non-discrimination et de l'État de droit, et qu'elle était omniprésente là où l'État de droit était faible. Il a mis en avant les nombreux principes qui sont communs aux droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption, à savoir: la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la participation des citoyens, le respect de la règle de droit, la liberté d'expression, le droit à l'information, la séparation des pouvoirs, l'égalité et la non-discrimination, l'équité et l'impartialité. M. Matsheza a cependant noté que, malgré le consensus sur les liens entre la corruption et les droits de l'homme, et malgré l'existence de principes communs, les abus persistaient. Il a alors posé la question de savoir si ces abus étaient dus à des lacunes inhérentes aux principes et aux normes, ou s'ils étaient commis dans l'application de ces derniers par les États. Pour répondre à cette question, il a évoqué les pratiques des États et leur cadre normatif.

39. M. Matsheza a tout d'abord présenté des faits de corruption qui résultent de pratiques de l'État: politisation des mesures anticorruption par des responsables politiques qui lancent de fausses accusations contre leurs prédécesseurs ou leurs adversaires; agents chargés du maintien de l'ordre qui tentent d'obtenir, et puis outrepassent, des pouvoirs d'enquête spéciaux. M. Matsheza a ensuite passé en revue la Convention des Nations Unies contre la corruption pour voir si elle présentait des lacunes susceptibles de rendre possibles des violations des droits de l'homme, et a conclu que les dispositions de la Convention assurent la protection des droits de l'homme. M. Matsheza a toutefois ajouté que la Convention des Nations Unies contre la corruption était beaucoup plus complexe que la plupart des traités relatifs aux droits de l'homme, et qu'il n'était donc pas facile pour les États de comprendre quelles étaient leurs obligations, de reconnaître que la lutte contre la corruption et les droits de l'homme ne s'excluaient pas mutuellement, et d'en appliquer les dispositions. Il a ajouté que, depuis que la Convention était entrée en vigueur, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été inondé de demandes d'assistance technique dans divers domaines, et qu'il ressortait de ces demandes que certains des États membres cherchent des solutions rapides tandis que d'autres veulent faire trop en trop peu de temps sans mettre en place les mécanismes de contrôle et de surveillance nécessaires. M. Matsheza a attiré l'attention sur le fait que les législations et les stratégies nationales élaborées à la hâte étaient susceptibles de comporter des lacunes pouvant ouvrir

la voie à des violations des droits de l'homme. En conclusion, il a dit que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avait conscience de ces écueils potentiels et était en train de mettre au point un guide législatif et technique qui devrait aider les États membres à mieux comprendre les prescriptions énoncées dans la Convention.

40. M. Roberto Saba, Directeur exécutif de l'Association pour les droits civils, intervenant en qualité d'expert, a souligné que les mesures de lutte contre la corruption qui érodent l'État de droit et violent les droits de l'homme allaient souvent à l'encontre du but recherché. Même si les États et la société civile se plaignent que les dispositions qui protègent les droits de l'homme et les droits civils font obstacle aux mesures de lutte contre la corruption, M. Saba est convaincu que certains des meilleurs outils pour lutter contre la corruption étaient à rechercher au cœur même de ces protections. De par sa nature, la corruption est cachée et, si l'on peut considérer que les mesures appliquées pour la mettre au jour (par exemple, surveillance ou écoutes téléphoniques) violent par définition les droits de l'homme, ces mesures sont en fait souvent critiquables parce qu'elles sont appliquées sélectivement, et de ce fait ouvrent la voie à la discrimination et au profilage racial. M. Saba a mis en évidence quatre droits menacés dans ce contexte: a) la liberté d'expression (des critiques); b) la liberté de l'information (détenue par le Gouvernement); c) la protection contre l'immixtion de l'État dans la vie privée; et d) le droit au respect d'une procédure régulière. Pour lui, bien qu'elles puissent se révéler efficaces contre la corruption, à long terme même les restrictions de droits «mineures» risquaient de compromettre gravement l'État de droit et, partant, les efforts en vue d'éliminer la corruption. En soi, la négation des droits au nom de la lutte contre la corruption était à la fois une faute morale et une erreur stratégique. Invoquant l'expérience argentine, M. Saba a souligné la portée qu'avaient eue les procès équitables qui se sont tenus pendant la période de transition vers le régime démocratique en 1983. En organisant des procès largement reconnus comme justes, le Gouvernement avait démontré au peuple que l'État de droit avait été rétabli et s'appliquait à tous. Cela était capital car l'application sélective du droit est l'essence de la corruption. En outre, toute autre façon d'agir sapait l'autorité morale, la crédibilité et l'efficacité de la lutte contre la corruption, et donnait aux corrupteurs la possibilité de se présenter comme des victimes de discrimination et de persécution.

41. Au cours du débat qui a suivi, il a été affirmé que la corruption portait atteinte aux droits de l'homme. Le détournement des fonds publics nuisait au développement et à la prospérité du pays et, partant, aux droits fondamentaux des citoyens. Cependant, les participants ont dit qu'il était nécessaire de protéger les droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre la corruption. Un participant a souligné qu'il fallait empêcher que des innocents se trouvent en situation de victimes du fait de provocations policières, de mesures de surveillance et d'autres techniques particulières d'enquête. Un autre participant a indiqué que, même si la Convention contre la corruption traite de cette question, il serait nécessaire d'élaborer des lignes directrices détaillées sur les moyens de protéger les droits de l'homme tout en luttant contre la corruption. Il a également été question des effets d'un pouvoir judiciaire faible qui a de la peine à trouver un juste équilibre entre la protection des droits des accusés et l'exercice de la justice et dont les procédures s'éternisent des années durant, ce qui alimentait le cynisme des citoyens constatant l'impunité des personnes qu'ils considèrent coupables. Ce commentaire a été prolongé par un autre participant, qui a parlé des tribunaux embourbés dans des questions de procédure, ce qui entraîne des délais longs et coûteux. Il convenait de donner au pouvoir judiciaire les moyens de faire appliquer effectivement les mesures de lutte contre la corruption tout en préservant le respect des droits de l'homme. À cet égard, la communauté internationale avait également

des responsabilités. Évoquant une affaire aux Philippines, un participant a noté que des milliers de victimes des droits de l'homme de l'ère Marcos ont déposé des plaintes devant les juridictions des États-Unis mais n'ont toujours pas obtenu réparation. Il a noté que la communauté internationale avait aussi l'obligation d'obtenir la restitution des richesses amassées par les dictateurs et mises à l'abri dans les banques des pays développés, et il a invité l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures à cette fin. Les participants ont entendu des informations sur le Processus d'Helsinki, initiative lancée conjointement par la Finlande et la Tanzanie, dans le cadre de laquelle 20 pays ont participé à un examen de la Convention des Nations Unies contre la corruption avant la réunion de la Conférence des États parties qui s'est tenue au mois de décembre en Jordanie. Ils ont également été informés de faits nouveaux concernant le Cameroun, le Cambodge, la Jordanie, le PNUD Libéria, le Népal et le Nigéria.

42. Les intervenants ont repris les questions et points soulevés par les participants. M. McMillan a noté la tension qui existait entre le désir d'éliminer la corruption et celui de défendre les droits de l'homme, et la nécessité de trouver un juste milieu entre les deux. Un des moyens d'assurer l'équilibre est de disposer d'organismes de supervision effectifs et efficaces ainsi que d'un système judiciaire «caractérisé par l'impartialité et l'intégrité». M. Romaszewski a également estimé qu'il était difficile de trouver le point d'équilibre, notant que celui-ci varie probablement selon la situation et l'histoire de chaque pays. M. Matsheza a fait observer que les instruments sur les droits de l'homme et l'application de la loi reflètent un tel équilibre. Il a dénoncé les organismes chargés de l'application des lois qui cherchent à obtenir un «chèque en blanc» pour lutter contre la corruption, et souligné la nécessité d'élaborer des programmes de renforcement des capacités qui donnent aux services d'enquête et de poursuites les moyens de respecter les droits de l'homme tout en luttant contre la corruption. M. Saba a dit que la faiblesse du système judiciaire face au phénomène de la corruption s'explique par l'érosion depuis plusieurs décennies de la légitimité du pouvoir judiciaire en Amérique latine où une étude a montré que près de 85 % de la population n'a pas confiance dans la justice. Il a estimé qu'il fallait renforcer le système judiciaire afin qu'il puisse résister aux multiples pressions qu'exerce sur lui le Gouvernement, les personnes inculpées et ceux qui réclament la punition des coupables. Selon M. McMillan, il arrivait que les personnes jugées invoquent les droits de l'homme «pour masquer, éviter ou retarder les poursuites», et toute invocation du respect des droits de l'homme devait donc être vérifiée sur le fond. M. Matsheza a insisté sur le fait que les demandes de protection des droits de l'homme ne devraient pas représenter un «agacement» pour les forces de maintien de l'ordre; les allégations légitimes de violation des droits de l'homme justifiaient le rejet d'une cause. La solution était que les fonctionnaires responsables de l'application des lois s'acquittent de leurs tâches sans avoir recours à des mesures extraordinaires. Faisant écho à ce commentaire, M. Saba a noté l'importance du cadre: si l'activité anticorruption s'inscrit dans une perspective où les droits de l'homme sont un obstacle, le résultat sera une trahison des valeurs des droits de l'homme. Il a soutenu qu'«on peut à la fois» lutter contre la corruption et protéger les droits de l'homme, et a mis en garde contre faire de ces deux approches une alternative. M. Saba a également attiré l'attention sur le paradoxe consistant à «dire que nos gouvernements sont souvent très corrompus et vouloir également les doter de pouvoirs extraordinaires pour lutter contre la corruption». À propos de la restitution des avoirs, M. Romaszewski a souligné que les systèmes bancaires et les paradis fiscaux devaient être rendus transparents, mais il a également noté que la restitution récente des fonds des victimes de l'holocauste était la preuve que c'était faisable. M. Matsheza a informé les participants que

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mis au point un module de formation sur la restitution des avoirs et apportera une assistance technique à cet égard.

43. Concluant la session, le modérateur a noté que la corruption existait partout en dépit des énormes différences et variétés de situation dans le monde. Il a réitéré le point de vue exprimé par M. Saba, à savoir que «les droits de l'homme ne sont pas un obstacle à la lutte contre la corruption». Si les États devaient mettre tout en œuvre pour lutter contre la corruption, ils ne devaient pas compromettre les droits de l'homme ni les considérer comme un obstacle. La coopération internationale était fondamentale dans la lutte contre la corruption et la restitution des avoirs, et il y avait lieu de créer des institutions internationales qui jouissent du soutien de la société civile, des États et du secteur privé.

VI. CONCLUSIONS

A. Synthèse du Rapporteur

44. Chaque jour, à la fin des débats, le Rapporteur, M. Robert Archer, a déterminé et présenté les principaux sujets et motifs de préoccupation abordés par les intervenants, les experts et les participants à la Conférence.

45. M. Archer a tout d'abord observé que les participants parlaient généralement de la corruption comme d'un «mauvais usage de l'autorité publique à des fins privées», mais au-delà ne s'accordaient pas sur une définition consensuelle. Il a noté que, si cette absence de définition commune n'avait apparemment pas posé de problème au cours des débats, l'élaboration d'un programme d'activité international sur cette question nécessiterait peut-être d'adopter une définition universellement acceptée. M. Archer a ensuite dressé la liste des points jugés importants par les participants à la réunion et qui doivent être pris en compte pour l'élaboration de mesures efficaces de lutte contre la corruption:

- Nécessité de faire intervenir une pluralité d'institutions différentes en plus des États;
- Nécessité d'adopter parallèlement des stratégies diversifiées impliquant de multiples participants et institutions;
- Prise en compte du contexte (social, politique ou historique);
- Importance fondamentale du droit, à la fois de son contenu et de sa forme, et de son application égale à tous;
- Effet des comportements, aussi bien de la population que des agents de l'État, et influence des cultures institutionnelles;
- Nécessité de réconcilier différents facteurs (par exemple, public et privé; défense des droits de l'homme et mesures efficaces de lutte contre la corruption; intérêts de l'accusé et intérêt général; accès à l'information et droit au respect de la vie privée).

46. M. Archer a ensuite présenté une liste des valeurs et principes formulés relativement à différentes stratégies:

- Droits de l'homme: Non-discrimination; accès à l'information; nécessité d'élaborer des modèles participatifs qui engagent différents acteurs; liberté d'expression et autres droits du procès équitable comme la liberté d'association; et responsabilité et application effective;
- Gouvernance: Transparence; responsabilité; participation; et accès à l'information (en relation avec la réforme ou les pratiques de l'administration);
- Démarche éthique: L'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts privés; transparence; responsabilité; et application effective;
- Réforme de l'administration: Séparation des sphères politique et administrative; élaboration et mise en œuvre de normes éthiques; établir une hiérarchie claire des responsabilités au sein des administrations; élaborer des règles raisonnables en matière de divulgation de l'information; et mettre en place des procédures de recrutement concurrentielles et transparentes;
- Les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire (bien que ne contenant pas réellement de liste) (E/CN.4/2003/65, annexe).

47. Conscient que les concepts n'ont pas le même sens selon les discours, M. Archer a noté qu'il serait judicieux, à un moment donné, de rechercher ce que ces concepts ont en commun et d'examiner dans quelle mesure ils pourraient être harmonisés. Il a terminé son intervention en mettant en exergue les principaux objectifs formulés par les participants à la réunion:

- Être conscient du caractère «glissant» de la langue et du fait que des termes différents sont employés pour des institutions et des publics différents;
- Trouver les moyens de dissiper les points de tension entre la lutte contre la corruption et les droits de l'homme car ne pas y parvenir «pourrait s'avérer démoralisant»;
- Être pragmatique et fournir des outils et moyens d'action utilisables directement pour «agir concrètement sur le terrain»;
- Tenir compte des «questions d'échelle» et de la possibilité que les institutions, notamment les plus récentes, soient débordées;
- Réunir les ressources nationales et internationales voulues pour financer les programmes et les services gouvernementaux.

48. À la fin du deuxième jour, M. Archer a mis en évidence les divers points jugés importants par les participants. Il a tout d'abord mentionné les appels répétés à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la corruption en ce qui concerne l'«offre», la restitution des avoirs des victimes et l'application dans les pays tiers de décisions de justice concernant des affaires de corruption. Distinguant les divers acteurs qui ont un rôle à jouer dans la lutte contre la

corruption, M. Archer a présenté les thèmes et sujets de préoccupation mis en avant pour chaque secteur:

- Secteur privé: Il est important que les entreprises participent à la lutte contre la corruption car elles sont elles-mêmes souvent touchées par ce phénomène. Les programmes de conformité offrent une approche prometteuse car ils créent des fonctions de contrôle interne. Ces programmes contribuent à faire naître une culture fondée sur le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption, qui est parallèle aux mécanismes externes de vérification de la conformité aux normes tout en étant compatible avec eux.
- Les médias: La «discussion nuancée» sur le rôle des médias a mis en évidence plusieurs questions dignes d'intérêt, notamment: l'impuissance des médias dans certaines circonstances; leur potentiel à faire beaucoup de mal (par exemple au Rwanda); le respect de l'État de droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire ainsi que l'existence de lois garantant une presse libre; assurer que les médias eux-mêmes soient soumis à l'obligation de rendre compte et ne soient pas exposés à la corruption.
- Autorités de surveillance officielles et indépendantes: Le rôle joué par les autorités de surveillance, telles que les institutions nationales des droits de l'homme et les médiateurs, a été noté, en particulier leur position utile d'interface entre la société civile et les organismes publics de contrôle.
- Parlement: En ce qui concerne l'importance du rôle du parlement, plusieurs points de préoccupation ont été mis en avant, notamment la corruption active destinée à influencer l'élaboration des lois; l'influence potentiellement néfaste de l'action des groupes de pression; et la fraude électorale dans la manipulation des résultats et le financement des campagnes.
- Participation des citoyens: L'idée de faire participer les citoyens – ou de renforcer cette participation – aux efforts menés pour combattre la corruption a mis en évidence divers sujets, tels que le droit de tous les citoyens de porter plainte devant un organisme indépendant et d'être sûrs que les plaintes seront instruites; l'importance de mener des actions durables d'éducation, de plaidoyer et d'information pour changer les comportements; la nécessité de faire prospérer une «culture du service plutôt que de la revendication»; et la nécessité de distinguer dans la «culture des cadeaux» entre ce qui est acceptable et ce qui constitue un acte de corruption.

49. Des questions sur les moyens d'action et l'assistance technique ont été soulevées à propos de la contribution potentielle de chacun des secteurs aux efforts de lutte contre la corruption. Les participants ont demandé que l'on donne et renforce les moyens d'agir de tous ceux qui interviennent dans la répression des actes de corruption (juges, procureurs, agents chargés de l'application des lois, etc.). Il conviendrait d'instituer des mécanismes judiciaires dotés de moyens techniques perfectionnés pour:

- Donner aux tribunaux et au personnel judiciaire les moyens de faire face aux caractéristiques particulières des affaires de corruption (notamment, invisibilité des victimes, secret, absence de trace écrite); et
- Garantir l’aboutissement des poursuites contre les auteurs d’actes de corruption sans violer les droits de l’homme.

50. À propos des mécanismes de surveillance et d’application, M. Archer a noté l’importance de disposer d’objectifs et de mesures de performance clairs et adaptés à la situation (échelon local, provincial, national ou autre) ainsi que de stratégies également établies en fonction des situations pour donner aux communautés les moyens d’agir, et il a mis en avant la longueur et la complexité du processus à mettre en œuvre pour renforcer la capacité des deux. Au bout du compte, il faut que la population ait confiance dans ses institutions; c’est pourquoi il est primordial de rétablir la confiance et, pour leur part, les institutions doivent être non seulement stables, transparentes et indépendantes, mais aussi efficaces et efficientes. Enfin, les points suivants ont été mis en avant:

- La difficulté d’utiliser des moyens techniques pour améliorer l’efficacité de la lutte contre la corruption sans porter atteinte aux droits de l’homme;
- La nécessité d’inclure les conflits armés et la guerre, qui sont associés aux pires formes d’abus de pouvoir, dans le programme d’action mondial relatif à la corruption et aux droits de l’homme;
- L’importance de traiter l’épineuse question de l’accès aux informations détenues par les États.

B. Remarques de conclusion

51. Au cours de la session de clôture, M. Juan Martabit, Ambassadeur du Chili, et M. Hoonmin Lim, de la République de Corée, s’exprimant au nom des participants, ont remercié le Gouvernement polonais et le Haut-Commissariat d’avoir organisé la Conférence.

52. Dans ses remarques de conclusion, M^{me} Fotyga a présenté une introduction à la déclaration du Président et donné la parole à un membre du secrétariat de la Conférence pour qu’il en présente les principaux points (voir l’annexe II au présent document). M^{me} Fotyga a ensuite indiqué qu’un rapport sur les travaux de la Conférence serait présenté au Conseil des droits de l’homme à sa quatrième session; après avoir remercié les participants et les organisateurs, elle a prononcé la clôture de la Conférence.

Annex I
AGENDA

Day 1: Wednesday, 8 November 2006

Morning: 08:30-13:00

08:30-09:30 *Registration of participants and distribution of documents*

09:30-10:50 *Opening session*

Nomination of the Chairperson

- H.E. Jaroslaw Kaczynski, Prime Minister of the Republic of Poland
- Mr. Sergei Ordzhonikidze, Director-General of the United Nations Office in Geneva
- Ms. Maria-Franziska Ize-Charrin, Director of Operations, Programme and Research Division (Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights)
- Keynote speech on “Integrity and Ethics” by Mr. Param Cumaraswamy (Malaysia), former United Nations Special Rapporteur on the Independence of Judges and Lawyers
- Welcome statement by Mr. Kazimierz Marcinkiewicz, Acting Mayor of Warsaw, former Prime Minister of Poland

10:50-11:00 *Break*

11:00-13:00 *Session 1: Impact of corruption on human rights*

Moderator: Ms. Maria-Franziska Ize-Charrin, Director of Operations, Programme and Research Division, OHCHR

- Expert-panelist - Mr. Zbigniew Ziobro (Poland), Minister of Justice of the Republic of Poland
- Panelist - President Eduardo Rodriguez-Veltze (Bolivia), former President of Bolivia and former Chief Justice of the Bolivian Supreme Court
- Panelist - Mr. Fredrik Eriksson (Sweden), Managing Director of Integrity Management and Programmes for Accountability and Transparency
- Expert - Mr. Nihal Jayawickrama (Sri Lanka), former Executive Director of Transparency International

Plenary discussion (12:05-13:00)

13:00-14:30 *Lunch hosted by the Ministry of Foreign Affairs*

Afternoon: 14:30-18:00

14:30-14:55 *Session 1 (continued)*

Plenary discussion (14:30-14:45)

Summary of discussion (14:45-14:55)

14:55-15:50 *Session 2: How human rights and good governance principles can help in fighting corruption*

Moderator: Mr. Robert Archer (United Kingdom), Executive Director,
International Council on Human Rights Policy

- Panelist - Mr. Michel Hunault (France), Member of Parliament, Global Organization of Parliamentarians Against Corruption (GOPAC)
- Panelist - Ms. Sandra Coliver (USA), Senior Legal Officer of the Justice Initiative, Open Society Institute
- Panelist - Ms. Anna Bossman (Ghana), Acting Commissioner of the Commission on Human Rights and Administrative Justice
- Expert - Mr. Maina Kiai (Kenya), Chair of the National Human Rights Institute

15:50-16:15 *Break*

16:15-17:35 *Session 2 (continued)*

Plenary discussion (16:15-17:25)

Summary of discussions by Moderator (17:25-17:35)

17:35-18:00 *Wrap-up session for Day 1*

Presentation of discussions results by Rapporteur

18:30 Reception and concert hosted by Acting Mayor of Warsaw

Day 2: Thursday, 9 November 2006

Morning: 09:00-12:30

09:00-9:50 *Session 3: Role of civil society, private sector and the media*

Moderator: Ms. Victoria Jennett (Ireland), Research Coordinator,
Transparency International

- Panelist - Mr. Colm Allan (South Africa), Director of the Public Service Accountability Monitor
- Panelist - Mr. Dejan Anastasijevic (Serbia), Journalist
- Panelist - Mr. Roy Snell (United States), CEO of the Society of Corporate Compliance and Ethics
- Expert - Mr. Maina Kiai (Kenya), Chair of the National Human Rights Institution

9:50-10:05 *Break*

10:05-11:25 *Session 3 (continued)*

Plenary discussion (10:05-11:15)

Summary of discussions by Moderator (11:15-11:25)

11:25-12:30 *Session 4: Fighting corruption while safeguarding human rights*

Moderator: Ambassador Juan Martabit (Chile), Permanent Representative of the Republic of Chile to the United Nations Office, Geneva

- Panelist - Mr. John MacMillan (Australia), Commonwealth Ombudsman
- Panelist - Senator Zbigniew Romaszewski (Poland)
- Panelist - Mr. Phil Matsheza (Zimbabwe), United Nations Office on Drugs and Crime
- Expert - Mr. Roberto Saba (Argentina), Executive Director of Association for Civil Rights

12:30-14:00 *Lunch hosted by the Ministry of Foreign Affairs*

Afternoon: 14:00-17:30

14:00-15:25 *Session 4 (continued)*

Plenary discussions (14:00-15:15)

Summary of discussions by Moderator (15:15-15:25)

15:25-15:40 *Break*

15:40-16:10 *Wrap-up session for Day 2*

Presentation of discussions results by Rapporteur

16:10-17:00 *Closing session*

Moderator: Chairperson of the Conference

Presentation of elements for final statement/declaration by Rapporteur

17:00-17:30 *Conclusions (Chairperson)*

Annex II

CHAIRPERSON'S STATEMENT

United Nations Conference on Anti-Corruption Measures, Good Governance and Human Rights

Warsaw, Republic of Poland, 8-9 November 2006

Introduction

The United Nations Conference on Anti-Corruption Measures, Good Governance and Human Rights was convened in Warsaw, Republic of Poland, from 8-9 November 2006. It was organized by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in cooperation with the Government of the Republic of Poland. The Conference had a practical orientation and was structured in a manner that could lead to the discussion of practical and concrete recommendations. There were more than 240 participants from more than 100 countries, including anti-corruption and human rights experts, Governments' representatives, public officials, civil society and private sector actors involved in leading national anti-corruption efforts. The Chairman of the Conference was H.E. Anna Fotyga, Minister of Foreign Affairs of the Republic of Poland.

The Conference was organized in response to the United Nations Commission on Human Rights resolution 2005/68, which requested the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights "[...] to convene a seminar in 2006 [...] on the role of anti-corruption measures at the national and international levels in good governance practices for the promotion and protection of human rights".

The Conference was a follow-up to the joint OHCHR-UNDP Seminar on good governance practices for the promotion and protection of human rights, which took place in Seoul in September 2004. The conclusions of that Seminar emphasized the mutually reinforcing, and sometimes overlapping, relationship between good governance and human rights. It was also underlined that human rights and good governance are affected by corruption on the one hand and can contribute to the fight against corruption on the other hand.

There were opening addresses by H.E. Ms. Anna Fotyga, Minister of Foreign Affairs, Republic of Poland, Ms. Maria Francisca Ize-Charrin, Director of Operations, Programme and Research Division from the OHCHR who delivered a statement on behalf of the High Commissioner for Human Rights, Mr. David Chikvaidze from the United Nations Office in Geneva who delivered the statement of the Director-General. The keynote address on integrity and ethics was delivered by Mr. Dato Param Cumaraswamy, followed up by a welcome statement by the Acting Mayor of the City of Warsaw, Mr. Kazimierz Marcinkiewicz.

MAIN ISSUES

The main objective of the Conference was to identify concrete ways in which Governments' efforts to fight corruption are assisted by and contribute to human rights protection. The Conference built on the increasing awareness within the international community about the detrimental impact of widespread corruption on human rights both through

the weakening of institutions and the erosion of public trust in government as well as through impairing the ability of Governments to fulfil human rights, particularly the economic and social rights of the most vulnerable and marginalized. The Conference also addressed the abuses and derogations to human rights made in the name of the fight against corruption, limiting, inter alia, the rights to privacy, due process and freedom of expression.

Accordingly, the Conference focused on three themes:

- Impact of corruption on human rights;
- How human rights principles and approaches can help in fighting corruption - this theme was discussed in two panels:
 - the first panel focusing on general issues related to this problem;
 - the second panel focusing on the role of the private sector, civil society and media;
- Fighting corruption while safeguarding human rights.

1. Impact of corruption on human rights

The following problems were drawn from the presentations:

- Violations of human rights are both a cause and an effect of corruption;
- There is a need to reconcile private claims and public interests, right to privacy and efficient investigation and access to information, human rights principles and some anti-corruption work, etc.;
- There is a wide range of human rights that are affected by corruption;
- Civil service appointment system is especially important. Although there is no perfect system - each has advantages and disadvantages - basic elements include: transparent procedure and criteria, competitive and non-political appointments, etc.;
- For corruption to prevail, civil and political rights must be curtailed, and when it happens, enjoyment of economic and social rights decline;
- Corruption is universal but it appears to be better controlled in countries that have adequate procedures, mechanisms and active public accountability;
- The importance of language: many values and principles are shared by people working on anti-corruption, good governance and human rights, but their use of the terms cannot be assumed to be the same. There is a question how far practitioners in different sectors can use a single set of principles. Another important issue is the sensitivity of terms, with an example of chief justice's willingness to work on the right to a fair trial by an impartial tribunal rather than talk about corruption directly;

- Access to information is fundamental to the elimination of corruption;
- Importance of bottoms-up efforts was emphasized.

2. How human rights and good governance principles can help in fighting corruption

The following points were raised during the presentations:

- Potential positive role of national human rights institutions with anti-corruption mandates: the experience of Ghana, which has incorporated anti-corruption into its mandate;
- Value of human rights experience, methods, advocacy, etc., for anti-corruption efforts;
- Bangalore Principles of Judicial Conduct (2003) was a valuable exercise and showed where use of human rights mechanisms can be useful;
- Importance of engaging different actors and building alliances between them on anti-corruption policies;
- Importance of separating the political and administrative spheres to protect integrity and ensure accountability;
- Poverty is caused by both “need and greed” that require different strategies;
- There is also a need for judicial reforms: extending number of acts that are criminal; replacing old laws that facilitate corruption; providing clear rules of evidence that allow prosecution to take place; developing effective sanctions (such as seizure of assets and prevention of travel). Justice should be accessible, rapid and efficient, and the judicial system should be subject to public scrutiny;
- Several examples of value and use of access to information laws around the world were presented.

3. Role of civil society, private sector and media

The presentations in relation to this theme focused on the following issues:

- Crucial role of civil society in addressing corruption issues and its ability to use human rights principles in fighting corruption (e.g.: through access to information laws);
- Need to broaden anti-corruption efforts beyond governments to include focus on the supply side of corruption. One way to do this is to look for and correct problems from “the inside” of companies; change is often easier if the request for change comes from those who need it as opposed to from outside (like the United Nations);

- Importance of private sector in fighting corruption. In private sector, corporate social responsibility and corporate compliance are separate methods within corporations. The first one deals with human rights and environmental protection issues while the second one is related to handling corruption issues;
- Gap between excellent constitutional and legislative frameworks and weak implementation systems: example of South Africa;
- Monitoring public expenditures in provinces - site of actual service delivery;
- Effective participation of citizens goes beyond mere consultation;
- Corruption and ineffective use of resources starts at the planning and resource allocation stage when there is a lack of accurate analysis of citizens' needs. Without effective planning based on the assessment of needs effective reporting and monitoring are impossible;
- Need to pursue multiple approaches to rights-based monitoring and accountability to service delivery, each with a corresponding advocacy strategy at the macro and microlevels;
- Need to ensure a balance between supply and demand aspects of corruption and accountability;
- Need to strengthen capacity of duty-bearers to provide the information, explanations and justifications as well as capacity of rights holders to demand, access and analyse information;
- Media have a crucial role in exposing both human rights violations and corruption cases but there are also risks involved;
- In the context of absence of rule of law and accountability the potential role of the media is very limited and can even be negative unless internal self-regulation and accountability are applied. In such cases the best that can be done is to shed light on these issues and make them known to citizens. In some cases mass media may also help bring pressure to bear on politicians who lack political will to act;
- Importance of close linkages between a variety of sectors and actors: national human rights institutions and civil society, civil society and anti-corruption agencies, pressure on supply side in North and demand side in South, etc.;
- Need to learn from human rights movements' notable persistence and consistency;
- Importance of cultivating a culture of transparency. People do not necessarily see certain acts as corruption.

4. Fighting corruption while safeguarding human rights

The presentations raised the following points:

- In his presentation Senator Zbigniew Romaszewski indicated that anti-corruption measures enhance good governance and human rights protection. On the other hand, it is inevitable that while combating corruption certain rights and freedoms might be limited. He also pointed out the importance of a coherent and stable legal system, as well as legal education and assistance in the context of preventing corruption;
- Rights which are in particular susceptible to violation as a result of anti-corruption measures:
 - Freedom of expression;
 - Freedom of information;
 - Freedom from State interference in private life;
 - Due process of law;
- Importance of the role of ombudsman institutions in ensuring protection of human rights;
- Disregard for human rights in fighting corruption is a moral and strategic mistake;
- Anti-corruption policies can use lessons from transitional justice against systematic and massive human rights violations experiences;
- Risk of political use of anti-corruption measures in dealing with political opponents;
- The collaboration between the United Nations Office on Drugs and Crime and the Office of the High Commissioner for Human Rights was emphasized. Reference was made to the guidelines being prepared by UNODC to facilitate interpretation of the United Nations Convention Against Corruption with due attention to safeguarding human rights.

RECOMMENDATIONS

The following recommendations emerged from the panel presentations and discussions:

1. Impact of corruption on human rights

- States should sign, ratify and implement the United Nations Convention Against Corruption (UNCAC);
- Government reforms are a necessary part of any strategy but many other actors must be involved;

- Indicators need to be developed to clearly demonstrate the correlation of corruption and human rights to facilitate further legal analysis on the links between them;
- Need for transparency indices that show positive developments, not just negative;
- Need to look at “grand” corruption also; most States, for political reasons, focus on “petty”;
- Need to examine the role of actors abroad who participate in or incite corruption, including companies, third party governments, donors, lawyers who give legal cover, etc.

2. How human rights and good governance principles can help in fighting corruption

- Developing international rules covering access to information. A potential leadership role for the United Nations;
- Meaning of right to access to information needs to be explicated in more detail, and there may be a case for setting a new standard to define this right in more detail;
- Importance of taking into account historical context when designing measures and reform programmes was underlined by Mr. Zbigniew Ziobro, Minister of Justice of the Republic of Poland. He referred to the examples of former communist States reacting to the previous systems, where the State acted as the protector of a political order rather than its citizens, by taking steps to weaken State controls, resulting in the unintended consequence of unbridled corruption;
- Laws are not self-executing. People and institutions must implement the laws to make them operational. Institutions and staff need resources to implement the laws. Strong commitment from all stakeholders, especially from Government is important;
- An independent national human rights institution, well resourced can effectively enhance and contribute significantly to the promotion and protection of human rights in combating corruption.

3. Role of civil society, private sector and media

- Support implementation of corporate compliance programmes in fighting corruption;
- Expand rights-based understanding within the United Nations to include the recognition of social accountability as a right not merely as a constitutional principle;
- Address link between armed conflict, human rights and corruption;
- Need to develop common definitions;

- Need to develop a methodology to ensure participation of the public in anti-corruption efforts and holding government officials to account.

4. Fighting corruption while safeguarding human rights

- UNCAC does not contain explicit human rights language. This should be redressed in the follow-up, including the upcoming conference of States parties;
- It is very important to develop an implementation programme for UNCAC that ensures protection of human rights;
- Institutions similar to ombudsman should be established.

Follow-up

Actions proposed by participants included:

- Encourage States, international organizations and other actors to integrate the recommendations from this Conference into their work;
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights should present a report containing these conclusions to the United Nations Human Rights Council which may consider further steps in tackling this subject, including: disseminate the conclusions of the Conference nationally and internationally and create a working group to focus on this question and make recommendations in relation to the role of OHCHR in dealing with the linkage between corruption and human rights.

Annex III

LIST OF PARTICIPANTS¹

Member States

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
Afghanistan	Rashid	Abdul Rashid
Albania	Ylli	Valentina
Algeria	Hacene Lahiouel Soualem	Cherif Abdelaziz Lazhar
Argentina	Ochoa	Bernardo Juan
Australia	Doidge Forsyth McMillan O'Brien	Amy-Louise Ian John Guy
Austria	Laengle	Alfred
Azerbaijan	A. Gunasov	Agil
Bahrain	Shaheen	Yasser
Bangladesh	Rahman	Md. Mustafizur
Belarus	Grinevich Samal	Gennady Diana
Belgium	Petit	Carine
Benin	Zinkpe	Marie Gisèle Paulette
Bhutan	Dorji	Deki Choden
Brazil	Christensen	Fatima Sebra Sales
Bulgaria	Georgiev Nikolova Petrova	Nikolay Siya Tatiana
Burkina Faso	Sanou/Ali	Bibata
Burundi	Ntibangana	Faustin Bastin
Cambodia	Chan Sambath Yupear	Kysim Sar Chea
Cape Verde	Lopes Moreno Amador	Maria Filomena
Chad	Mbaïssanabé	Mornadjie

¹ Within each delegation the list of participants is in English alphabetical order.

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
Chile	Briceno	Jose Luisa
	Ovalle Bravo	Jose Manuel
	Martabit	Juan
China	Zhang	He
Comoros	Bakar	Nomane Mohamed
Congo (Republic of the)	Okonji Basile	Olela
Costa Rica	Santiesteban	Hilda Maria
Croatia	Maderic	Luka
Cyprus	Krousti	Nafsika
Czech Republic	Lisuchova	Helena
	Malacova	Jana
	Pavlouskova	Dana
Democratic Republic of the Congo	Monsengo Bashwa	Jean-Claude
Ecuador	Calle Verzozzi	Hermuy
	Flores Macias	Fernando Ivan
Egypt	Bakyr	Ihab
	Gamaleldin	Ahmed Ihab Abdelahad
Estonia	Krevald	Tiina
Ethiopia	Assefa	Berhanu
Finland	Halttunen	Jaakko
Former Yugoslav Republic of Macedonia	Kokaroski	Dimko
	Panouski	Vasil
Georgia	Kavtaradze	Konstantine
Germany	Siegel	Werner
Ghana	Alidu	Iddrisu Zakaria
	Jagri	Mohammed
	Nortey	Victor Okuley
Greece	Avaritsioti Raptarchi	Eleftheria
Guinea	Cisse	Omar
	Kamara	Mohamed Nhur
Haiti	Obas	Michelange
India	Dutt	Brahm
	Srikumar	Menon
Iran (Islamic Republic of)	Afshar	Masoud
Iraq	Shiltagh	Walid Hamid
Ireland	O'Donovan	Declan
	Reilly	Patricia

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
Italy	Blefari Melazzi Trapani	Anna Maria Vanessa
Japan	Hasegawa	Tomonori
Jordan	Abdul Qader	Arwa
Kazakhstan	Barlybayev Orazbay Seidaliyev Sultangozhin Volkov	Tolezhan Askhat Daniyar Timur Alexei
Kenya	Kibara	Geoffrey Gichira
Latvia	Kuzma	Rimants
Lebanon	Kabalan Massoud	Frangieh Maalouf
Lesotho	Chabane	Polo Evodia
Liberia	Togbah	William Z.
Lithuania	Ciupaila	Regimantas
Malawi	Liwnode	Vilera
Malaysia	Abdul Jalil Norman Yahaya	Ahmad Fajarazam Badrul Shah Ahmad Khusairi
Mauritania	Bamariam	Koita
Mexico	Cruz González Loustaunau Caballero	Francisco José Marco Antonio
Moldova	Moraru	Gabriela
Mongolia	Tsevenregzen Tugalkhuu	Ganbat Baasansuren
Morocco	Banalilou Bouziane Eli Yamani	Mohammed Abdelaziz Mohamed Nhur
Mozambique	Mussanhane Sebastiao	Eduardo Sebastiao Rafael
Myanmar	Swe	Nyunt
Nepal	Bajracharya	Ratna Kaji
Netherlands	Block Verheijden	Natalia Mauritz
Nigeria	Haidara	Mohammed Idris
Pakistan	Baloch	Seema Ilahi
Panama	Chiru	Dario Ernesto

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
Philippines	Elman	Rodolfo
Poland	Dembowska	Agnieszka
	Fotyga	Anna
	Gesik	Krysyna
	Misztal	Andrzej
	Piatkowska	Aleksandra
	Rapacki	Zdzislaw
	Romaszewski	Zbigniew
	Sados	Andrzej
	Skiba	Monika
	Szafranski	Tomasz
	Wojtala	Waclawa
	Wyznikiewicz	Agnieszka
	Zaborowski	Maciej
	Ziobro	Zbigniew
Portugal	Pinto	Manuela Teixeira
Qatar	Al Dehaimi	Mohamed
Republic of Korea	Lim	Hoonmin
Romania	Nicolescu	Roberta
	Serbaeescu	Viorel
	Stoleru	Mihai-Florin
Russian Federation	Timofeev	Vasily
Rwanda	Rurangwa	Joseph Tuzatsinda
Salvador	Castillo-Gallandat	Carmen Elena
Samoa	Afele	Fiuimanono Camillo
Saudi Arabia	Al Sheikh	Abdullah
	Al-Sufayaab	Abdurrahman Suliman
Senegal	Ndiaye	Alioune
Serbia	Brkovic	Milan
	Zurovac	Nikola
Singapore	Cheong	Kim Gin
Slovakia	Biernat	Lenka
	Grexa	Igor
	Ruzicka	Frantisek
Slovenia	Borojevic	Oreti
	Drofenik	Josef

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
South Africa	Gopane Letsebe Matlhako Podgieter-Gqubule Rangata Van der Westhuizen	Tumelo Faith Motlatjie Anne Sybil Febe Moses Willie
Spain	Escobar	Silvia
Sri Lanka	Arandara Edirisinghe	Dimal Dasanga Witayanthi
Sudan	Mohamed	Omar Dahab
Switzerland	Gasser Von Graffenried	Lukas Andre
Syrian Arab Republic	Hamoui	Mohamed Ali
Thailand	Chaidejsuriya Phanit Ungsakul	Chart Thakur Wanlika
Timor-Leste	Dos Santos	Abel
Togo	Acouetey Kouvahe	Massan Loretta Amoko Virginie
Turkey	Oto Tarhan	Remzioto Bulent
Uganda	Mukumbwa	Alex Hope
Ukraine	Khutorskyi	Sergii
United Republic of Tanzania	Barulo	Ernest
United States of America	Paz	Gianni
Uzbekistan	Rahmanov	Timur
Yemen	Al-Hkari Shaif	Hasan Dawd Qaid

Observer States

Holy See	Laterza Pawline	Giuseppe Krzysztof
----------	--------------------	-----------------------

United Nations and Specialized Agencies

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights	Ize-Charrin Perez-Garcia Majlessi Tran	Maria Francesca Carolina Shervin Viet Tu
UNDP	Ismalebbe	Kul Zanofer

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
UNDP Liberia	Monibah	James P.
UNDP Moldova	Peleah	Mihail
UNDP Poland	Darska	Anna
	Krukar	Aleksandra
	Rok	Anna
	Szczycinski	Jan
UNHCR Poland	Mori	Hiromitsu
UNICEF	Buzanski	Marcin
	Saab	Rhea
UNICEF Poland	Walorek	Jagoda
United Nations Office at Geneva	Chikvaidze	David
United Nations Office on Drugs and Crime	Matsheza	Phil
International Monetary Fund	Barnard	Geoff

Other intergovernmental organizations

European Commission, European Anti-Fraud Office	Pesta	Michal
	Priborsky	Martin
Organisation for Economic Co-operation and Development	Bartsch	Sebastian
Organization of Islamic Conference	Raza	Syed Hassan

National human rights institutions

Commission on human Rights and Administrative Justice, Ghana	Bossman	Anna
Kenya National Commission on Human Rights	Kiai	Maina
National Council of Human Rights, Egypt	Elbadrawi	Hossam

NGOs and other entities

Association for Civil Rights, Argentina	Saba	Roberto
DARE Network-Democracy and Human Rights in Europe	Paczynska	Agnieszka
GGI Institute of Information Communication Technology, India	Brar	Sarveer Singh
Helsinki Foundation for Human Rights	Rzeplinska	Irena
Human Rights Watch Women and Children, Liberia	Richards	Roseline T.
Independent Consultant	Paget	David

	<u>Family name</u>	<u>First name(s)</u>
Integrity Management and Programmes for Accountability and Transparency	Eriksson	Fredrik
International Association of Educators for World Peace - IAEWP	Kwolek	Dariusz
International Council on Human Rights Policy	Archer Sepulveda	Robert Magdalena
International NGO "Democracy against Corruption", Ukraine	Shakhrai Borovyk	Volodymyr Volodymyr
Ludwig Boltzmann Institute for Human Rights (Vienna)	Preidt	Heidrun Elisabeth
NGO "Anti-corruption department in Chernihiv region", Ukraine	Pidhornyy	Oleksandr
NGO "Dobrochyn" center, Ukraine	Drozd	Nataliya
Open Society Institute, Justice Initiative	Coliver	Sandra
PKN Orlen	Milczarek	Marek
Polish Institute for International Affaires	Kolodziejczyk	Marta
Public Service Accountability Monitor, South Africa	Allan	Colm
Society of Corporate Compliance and Ethics, U.S.A.	Snell	Roy
Stefan Batory Foudation	Czubek Kopinska Wojciechowska-Nowak	Grazyna Grazyna Anna
Tamil Centre for Human Rights	Kirubaharan	S.V.
Tierra y Libertad Café, Mexico	Gómez Gutierrez	Rosalba
Transparency International Secretariat	Jennett	Victoria
Warsaw City Hall	Grocholska Marcinkiewicz Tarnowski	Anna Kazimierz Jacek
Warsaw University	Rivard	Elizabeth
Expert	Anastasijevic	Dejan
Expert	Cumaraswamy	Param
Expert	Jayawickrama	Nihal
Expert	Rodriguez Veltze	Eduardo
Expert	Younis	Mona
